

Présence à la tribune

De plus, le Canada entend-il offrir au Mexique une partie du financement proposé au Sommet de la Terre, par le truchement du Fonds de développement des Nations Unies, afin que ce pays puisse mettre en oeuvre ce plan vert?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois savoir que le gouvernement du Mexique a déjà instauré un programme national pour la protection de l'environnement et qu'il s'est fixé un certain nombre d'objectifs.

En fait, les députés de cette Chambre seront peut-être intéressés de savoir que le Canada a signé une entente bilatérale avec le Mexique, en mars 1990 je crois, dans le domaine de la protection de l'environnement. Depuis cette date, nous avons consacré un million de dollars à la collaboration avec ce pays dans différents secteurs, notamment pour la formation qui doit nous ouvrir de nombreuses possibilités dans le domaine des technologies de l'environnement.

Pour répondre entièrement à la question du député, j'ajoute que le Canada participera avec de nombreux autres pays à l'élaboration de plans verts partout au monde puisque le Mexique en a déjà un et que nous avons une entente bilatérale en ce sens. Nous n'utiliserons pas le Programme des Nations Unies pour le développement à cette fin.

* * *

[Français]

LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture.

Une entente de 40 millions de dollars vient d'être signée avec le Québec pour promouvoir le développement durable dans le secteur agro-alimentaire.

De quelle façon le ministre peut-il garantir que les régions seront les maîtres d'oeuvre des programmes de l'entente Canada-Québec pour un environnement durable et comment pourra-t-il assurer un minimum de dédoublement quant à la mise en oeuvre des programmes de cette entente fédérale-provinciale?

• (1500)

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, la question du député est intéressante parce que, en effet, notre gouvernement a signé une entente de 40 millions de dollars avec le gouvernement du Québec. Ce qui est surtout important, c'est que cela couvre les secteurs de l'environnement et de l'agriculture, qui sont importants pour toutes les provinces de

même que pour le Québec. C'était d'ailleurs, en fait, la cinquième province canadienne à conclure une entente avec le gouvernement fédéral.

Les décisions ne seront prises ni à Ottawa, ni à Québec, mais dans chacune des régions. Dans chacune des régions du Québec, il y aura des comités formés de représentants du gouvernement provincial, fédéral et des producteurs agricoles de l'UPA; ce sont ces gens-là qui vont recevoir des projets des groupes de producteurs agricoles, et qui vont les approuver. Je pense que c'est un plus: ce sont 40 millions de dollars pour l'agriculture et l'environnement.

* * *

[Traduction]

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social.

Le 13 janvier 1993, le ministre a retiré les prothèses mammaires au silicone du marché. Toutefois, le ministre a dit que pour des raisons humanitaires, certaines femmes pourraient se faire poser de tels implants.

Est-ce agir de façon humanitaire que d'implanter dans le corps d'une femme un objet que l'on sait dangereux? Le ministre voudrait-il nous dire quelle est sa définition de raison humanitaire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la seule réponse que je peux donner à la députée, c'est celle que je lui ai déjà donnée lors d'un entretien que j'ai eu avec elle.

Les motifs humanitaires ont été très strictement définis par la profession médicale et l'on procédera au cas par cas en la matière. En effet, chaque cas sera soumis au ministère, qui appliquera des règles très rigoureuses. Si le cas ne correspond pas aux exigences, la demande sera rejetée.

Encore une fois, je crois que nous pouvons répondre rapidement à toutes les demandes de renseignements au sujet des règles qui seront appliquées. Je ne me soucie-rais aucunement de la façon de procéder du ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable George Archibald, ministre des Transports et des Communications de la Nouvelle-Écosse, et de l'honorable Ken Streach,